SAUVONS notre Gave d'AYDIUS, Le GABARRET !

Un projet de micro-centrale hydroélectrique dévastateur :

Le projet est simpliste : mettre ce torrent presque à sec car 82% de l'eau serait détournée dans un tuyau pour alimenter au rythme de 2,4 m^3/s une microcentrale, située 2,75 km plus bas, au niveau d'Orcun.
La production électrique serait en fait dérisoire : de quoi alimenter 3000 habitants.
Ce n'est pas une « Raison impérative majeure » puisque la Vallée d'Aspe criblée de 24 centrales est déjà équipée pour 90 % de ses torrents. Ce nouvel apport ne ferait que 0,19 % de la production totale d'énergie renouvelable du département.

Mais ce serait la mort d'un des derniers torrents sauvages d'Aspe.

Le Gabarret, classé Natura 2000 est emblématique de la biodiversité pyrénéenne *: 37 espèces protégées sont concernées*

Ce torrent est tout à la fois le domaine de la truite, du chabot, du calotriton, du desman, de la loutre...
Les rapports de l'OFB, Office Français de la Biodiversité établissent que ce site peut accueillir le saumon, dès lors que quelques échelles à poissons auront été construites. Par deux fois, le Conseil National de Protection de la Nature a donné un avis défavorable au projet. Le filet d'eau qui resterait dans le tronçon court-circuité entraîne une perte d'habitat dramatique pour chacune des espèces citées. Quant à la turbine de type « Francis », défilant à très grand vitesse, elle ne donne aucune chance de survie aux poissons.

Nous refusons que la nature soit bradée au profit de SERHY :

Tous les avis émanant des services de l' État sont accablants contre ce projet de la SARL SERHY : CNPN, OFB, Mission Régionale d'Autorité Environnementale, Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux, et même le SCOT (Schéma de Cohérence Territorial) du Haut Béarn.
Le Préfet est passé outre.

Soutenez les associations qui se battent pour défendre la vie et non le profit !

Nous, associations sans but lucratif, avons besoin de votre appui dans ce juste combat. C'est la nature qui est en jeu. C'est votre cadre de vie et l'avenir des générations futures qui est en jeu. Parlez-en autour de vous ! Dites-le ! Exprimez-vous face à ceux qui se taisent et scrutent les girouettes !
Pour nous, Organisation Non Gouvernementales, notre seul appui aujourd'hui face à ce désastre écologique, face à l'intérêt économique, c'est encore et toujours le combat démocratique et la justice.
De nombreux arrêtés préfectoraux du 64 ont déjà été annulés, au nom du Code de l'Environnement.

Deux recours seront examinés bientôt par le Tribunal Administratif :

- Recours de « Défense des Milieux Aquatiques »,
- Recours au nom des cinq requérantes conjointes que sont : Fédération Départementale de Pêche des Pyrénées Atlantiques, association Protection Haut Béarn Environnement, association Les Pyrénées Re-Belles, association SALMO-TIERRA SALVA TIERRA, association SEPANSO-64.

Les six associations signataires de ce bulletin d'information :

Bedous, le jeudi 22 août 2024,

Imprimé par nos soins